



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



COMPTE RENDU DE REUNION DE PRESENTATION NATURA2000

SITE B6/FR8201658

VALLEE DE L'EYRIEUX ET SES AFFLUENTS

SECTEUR GLUEYRE, ORSANNE ET AUZENE

SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT – LA CHEMINA

LE 23 FEVRIER 2012

PERSONNES PRESENTES

M. CHOUTEAU (Président du COPIL du site FR8201658), M. Bernard BERGER (Président du Syndicat Mixte Eyrieux Clair - SMEC), M. Alain JOURDAN (mairie Saint-Sauveur de Montagut), M. Christian BERTHIAUD (mairie de Saint-Pierreville), M. Guillaume CHEVALIER (animateur du site FR8201658 – SMEC), Mme Valérie CHARVILLAT (Syndicat Mixte Eyrieux Clair) M. J.M. PASSEBOIS (Association des riverains de la Glueyre), Mme Martine CHAUVELIN (mairie de Gluiras), M. Alain LABERGÈRE (mairie d'Ajoux), Mme Chantal MOUNIER-RIGAUD (mairie d'Albon d'Ardèche), M. Michel FLIPPI (Psdt du SIVU des écoles de la Glueyre), Mme Eveline MERMILLOT (Riveraine), Mme Murielle BERTHELOT (mairie de Pranles), M. Eric CLAIR (ACCA de Pranles), M. Michel NURY (ACCA d'Issamoulenc), M. Georges MERMILLOT (exploitant forestier), M. Jacques PLUMECOQ (SICTOM Moyen Eyrieux), M. Jean Paul THOMAS (association BEED/CORA/LPO/FRAPNA), M. Bernard VIALLE (maire de Saint-Pierreville), Adjudant Christophe OSTYN (Gendarmerie - BT Les Ollières sur Eyrieux), Mme et Ms J.M., M. et J. BLOT (Eyrieux Camping), Mme Régine CHAREYRE (Association Les Légrémiss), Mme Marcelle MICHEL (Association Les Légrémiss), Mme Claire CHAUMEYRON (Guinguette de la plage), Mme Virgine THEUILLON (CEMEX Granulats) et Mme Emilie DUPUY (Conservatoire Régional des Espaces Naturels)

PERSONNES EXCUSEES

M. Gérard ISSARTEL (Groupe Chiroptère Rhône-Alpes, Mme Laurence NOUGIER (DREAL Privas), M. Bruno PASTUREL (CRPF), Mme Karen CHALON (Ardèche Plein Cœur), Mme Denise NURY (Maire de Saint-Julien-du-Gua) et l'ACCA d'Albon.

OBJET DE LA REUNION :

La réunion avait pour objet :

- La présentation du président du COPIL du site, de la structure animatrice et de l'animateur
- La présentation de la démarche Natura2000
- La présentation du site FR8201658
- La présentation de la mise en œuvre de l'animation du site
- Partager, échanger suite aux présentations faites préalablement



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



DEROULEMENT DE LA REUNION

M. CHOUREAU ouvre la séance en se présentant et présentant le syndicat Eyrieux Clair au travers de son organisation et de ses missions. Il fait ressortir la cohérence entre la mission qui est celle de la compétence rivière portée par le syndicat et celle de la démarche Natura2000, notamment au travers de la complémentarité et de la logique de gestion de l'eau et de la biodiversité.

Cette introduction faite, M. CHOUREAU donne la main à M. CHEVALIER.

M. CHEVALIER démarre son intervention qui se présente sous la forme d'un power point projeté sur écran. Il précise que cette présentation comprendra des « diapositives pauses » durant lesquelles chacun pourra intervenir sur la phase présentée préalablement.

Suite à la diapositive concernant la réflexion portée par le syndicat quant à l'extension du périmètre d'étude du site B6 dans le cadre de la réalisation de l'étude du Documents d'Objectifs (DOCOB), une riveraine intervient :

Mme MERMILLORD (riveraine) fait remarquer qu'un cours d'eau coule de l'amont vers l'aval et qu'une partie des eaux qui le rejoint coule sur les versants qui l'entourent. Aussi, pourquoi le périmètre du site B6 ne comprend-il pas les secteurs de sources ainsi que les bassins versants qui les concernent ?

M. CHEVALIER répond et précise que dans le cadre de la réflexion portée sur l'extension du périmètre d'étude pour la réalisation du DOCOB, ses aspects fonctionnalités des hydrosystèmes et opérationnalités de mise en œuvre de la démarche sont pris en compte. Néanmoins, il n'est pas question d'inscrire l'ensemble du bassin versant de l'Eyrieux au projet d'extension du périmètre d'étude du site B6. D'une part, parce qu'il existe déjà des outils inscrits sur ce territoire en terme de gestion de la ressource en eau (contrat de rivière), mais surtout parce qu'il est nécessaire de justifier cette extension au travers de l'intérêt communautaire et prioritaire des habitats et espèces présentes. Aussi, une enveloppe financière non extensible est allouée à l'étude de ce document d'objectifs. Cet aspect financier doit être mis en adéquation avec l'extension du périmètre.

M. CHEVALIER poursuit sa présentation. A l'issue de celle-ci, il propose de l'échange.

M. BERGER (Président du SMEC) intervient et aborde la question du nombre important de membres composant le comité de pilotage du site B6.



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



M. CHOUTEAU répond qu'il est vrai que ce nombre est considérable. C'est aussi pour cela que le choix de présenter la démarche Natura2000 pour le site B6 s'est fait, dans un premier temps, au travers d'un sous découpage de ce périmètre en trois secteurs. Le but était de réunir en plusieurs fois et à un nombre plus restreint permettant l'échange, l'ensemble des membres du comité de pilotage.

M. CHEVALIER précise que la composition du Comité de pilotage doit faire lieu à un arrêté préfectoral (législation), ce qui n'est pas encore le cas pour le site B6. Aussi, lors de la réalisation de l'étude du DOCOB, il sera demandé au bureau d'étude retenu à cet effet, d'analyser la composition du comité de pilotage actuel et de faire une proposition sur une nouvelle composition de ce COPIL. Conformément à la législation en vigueur sur la composition du COPIL, cette liste sera validée par cet organe et proposée au préfet.

Mme MERMILLOD (riveraine) se pose la question sur l'intégration de l'activité de chasse dans le cadre du maintien de la biodiversité sur le périmètre d'un site Natura2000. D'autre part, elle émet une inquiétude sur des activités qui pourraient être créées dans la vallée de la Glueyre et qui pourraient avoir un impact sur la biodiversité.

Guillaume CHEVALIER explique que les activités de chasse comme celles de pêche font lieu, au niveau départemental, à des documents de gestion appelés Plan Départemental de Gestion Piscicole pour la pêche et Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la chasse. La réalisation de ces prochains plans de gestion devra comprendre une évaluation d'incidence de ces activités au titre de Natura2000.

M. CHOUTEAU précise que cela ne signifie pas que ces activités seront interdites, bien au contraire. Il sera juste décrit, dans le cadre de ces évaluations d'incidence, quelle influence ont ces pratiques sur la biodiversité. Des propositions de réductions des effets, s'il y en avait d'avéré, pourraient être formulées (aménagement des dates de chasse par exemple).

M. JOURDAN (mairie de Saint-Sauveur de Montagut) fait remarquer que Natura2000 est très souvent perçue comme une contrainte réglementaire forte. Qu'en est-il vraiment ?

M. CHOUTEAU explique que la réglementation liée à l'environnement existe depuis longtemps. Aussi, l'évaluation d'incidence Natura2000 s'insère au niveau des études d'impacts, des évaluations d'incidences et autres notices devant être fournies lors des dépôts de demandes administratives au titre de différents codes (code de l'Environnement, code de l'Urbanisme, ...). Il fait néanmoins remarquer qu'une liste départementale inventoriant des activités, des projets, des aménagements pour lesquels une évaluation d'incidence propre à Natura2000 devra être réalisée, est en cours d'élaboration. Aussi, ce régime propre à Natura2000 devrait s'instaurer d'ici 2013 suite à la transcription de cette liste départementale en un arrêté.



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR



1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>

Mme CHAUVELIN (mairie de Gluiras) intervient et demande si Natura2000 sera une contrainte pour les communes.

M. CHEVALIER lui précise que Natura2000 n'est pas opposable au PLU (Plan Local d'Urbanisation), il n'a donc pas de portée réglementaire sur les documents d'urbanisme d'une commune. Néanmoins, Natura2000 apporte de l'information sur la présence ou non d'habitats et d'espèces d'importance communautaire ou prioritaire. Aussi, la collectivité, comme tout autre porteur de projet, sera soumise à l'évaluation d'incidence, face à ces enjeux, lorsqu'elle formulera une demande administrative au titre de différents codes, tel qu'il l'a été expliqué précédemment.

La réunion s'achève vers 20h00.

N.B. : le document power-point présenté lors de cette réunion est consultable/téléchargeable sur le site internet du syndicat mixte Eyrieux Clair : eyrieux-clair.fr, rubrique « actualité – Natura2000 »

CONTACT

Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec le chargé de mission du site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » :

Guillaume CHEVALIER
Syndicat Mixte Eyrieux Clair
1, rue de la Pize
07160 LE CHEYLARD
04.75.29.72.93. (ligne directe)
natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr

Monsieur le Président du comité de pilotage local du site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Marc CHOUTEAU